

L'an deux mil seize et le lundi vingt-neuf février à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le 22 février 2016, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : MM. CHAMAYOU, TESSEYRE, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSÉMAT, MM. BAÏSSE, COMBES, Mme HUET, MM. BRU, ROUQUIÉ.

Excusés représentés : Mme ROUMÉGOUS (représentée par M. MARTINEZ), Mme ALIBERT (représentée par Mme MAURIE), Mme RÉGY (représentée par M. COMBES).

Absents : Mme SALVAYRE, M. AUGÉ.

Monsieur Jean-François COMBELLES a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2016, transmis par courriel, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 – Nouvelle délibération : vente terrains « Barrusquet » ;
- 2 – Renouvellement poste d'Adjoint Animation CAE à compter du 01/03/2016 ;
- 3 – Délibération recensement population ;
- 4 – Demande subvention « Amendes de police » Conseil départemental du Tarn ;
- 5 – Renouvellement convention Ecole et Cinéma ;
- 6 – Délibération ralentisseur « Les Fournials » (Signature convention) ;
- 7 – Affichage relevé des tombes Cimetière Saint-Martin ;
- 8 – Questions diverses.

1a – Vente de terrains à Barrusquet – rectificatif

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 7 septembre 2015 par laquelle le Conseil municipal avait décidé la vente à Madame Claudine CARRERE des parcelles cadastrées DM 431 (1000 m²) – DM 433 (1089 m²) et DM 439 (79 m²).

Il convient aujourd'hui de préciser que cette vente est consentie au tarif de 30 € T.T.C. le m².

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- approuve la vente des parcelles cadastrées DM 431 – 433 et 439, situées à « Barrusquet », à Madame Claudine CARRERE, au tarif de 30 € T.T.C. le m², pour une surface totale de 2168 m²,
- renouvelle l'autorisation faite à Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette vente,
- précise que cette délibération annule et remplace celle du 7 septembre 2015.

1b – Acquisition 8 Grand'Rue – rectificatif à la délibération du 9-10-2015

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 9 octobre 2015 par laquelle le Conseil municipal avait approuvé l'acquisition d'une partie de la co-propriété SABARTHEZ, sise 8, Grand'Rue, pour un montant de 30.000,00 € (remise + trois places de parking qui y sont affectées et un logement de 74 m² situé au 1^{er} étage).

Il convient aujourd'hui d'apporter une rectification à cette délibération, en ce sens que l'acquisition n'est pas soumise à l'accord unanime des co-propriétaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- accepte la rectification proposée par Monsieur le Maire,
- dit que l'acquisition par la Commune d'une partie de la co-propriété sise 8, Grand'Rue n'est pas soumise à l'accord unanime des co-propriétaires,
- renouvelle l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette acquisition pour un montant de 30.000,00 € (trente mille euros),
- rappelle que les frais notariés seront à l'entière charge de la Commune.

2 – Renouvellement d'un poste d'adjoint d'animation dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE ou CUI ou Contrat d'Avenir)

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler le poste d'agent d'animation pour le service enfance – jeunesse dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} mars 2016.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et, pour ce poste, possédant au moins un diplôme nécessaire à l'encadrement d'enfants.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'État.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'A.S.P. (Agence de Services et de Paiement) et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de six mois.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler le poste d'adjoint d'animation pour le service enfance – jeunesse dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 1^{er} mars 2016 ;
- précise que ce contrat sera d'une durée de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 6 mois, après renouvellement de la convention (suivant les textes en vigueur à ce jour) ;
- précise que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine ;
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail ;

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce renouvellement.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

3 – Recensement population – nomination remplaçant

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en raison de l'absence pour maladie de Monsieur Jean-Marie ROUX, il convient de nommer une personne pour effectuer la saisie obligatoire des documents de recensement de la population.

Dans l'urgence, il propose de nommer Mademoiselle Mélina BRÉDARIOL (actuellement en contrat CAE principalement affectée à l'accueil de loisirs sans hébergement) pour effectuer ces travaux en surcroît de travail sans en affecter l'ALSH.

A ce titre, l'agent percevra une rémunération de 0,05 € par feuillet à raison de 2000 feuillets, soit un total de 100 € (cent euros).

Les crédits feront partie de la dotation affectée à cette dépense dans le cadre du recensement de la population.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, retient la proposition de Monsieur le Maire telle que décrite ci-dessus.

4 – Demande de subvention Conseil départemental au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet de parking avenue des Docteurs Lavergne est achevé et que le parking est aujourd'hui en service. Comme cela avait déjà été évoqué, il conviendrait de réglementer le stationnement sur l'avenue des Docteurs Lavergne afin de sécuriser la circulation, et notamment celle des piétons.

Afin d'aider à l'équipement des panneaux et de la signalisation au sol nécessaires, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention du Conseil départemental du Tarn au titre des amendes de police, à hauteur de 30 % du montant H.T. de cet équipement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, retient la proposition de Monsieur le Maire et adopte le principe de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Tarn, dans le cadre des amendes de police, à hauteur de 30 % du montant H.T. d'équipement, dans l'attente du devis et du plan de financement correspondant.

5a – Convention École et Cinéma

Afin de développer l'activité cinéma à Montredon-Labessonnié et de favoriser la diffusion de la culture en milieu scolaire, Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal rapporteur, propose de reconduire, pour l'année scolaire 2015-2016, l'opération École et Cinéma pour l'École Privée, les écoles publiques Les Fournials et la Sigourre bénéficiant de cette opération par le biais du Réseau d'Écoles Rurales du Pays du Dadou.

Une contrepartie financière de 1.00 € par élève sera prise en charge par la Collectivité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à venir entre l'École Privée et la Commune.

Monsieur Christian BAÏSSE précise que la part des familles est de 1,50 € par enfant.

5b – Dotations écoles 2015-2016

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal rapporteur, informe l'Assemblée qu'il convient de reconduire la dotation de fonctionnement aux écoles pour l'année scolaire 2015-2016.

Cette dotation concerne les élèves des écoles publiques et privées de la Commune. Elle est de 35 € par élève inscrit au 1^{er} janvier 2016.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- maintient à 35 € par élève la dotation de fonctionnement 2015-2016 aux écoles publiques et privées de la Commune,
- précise que cette dotation sera versée sur la base de tous les élèves inscrits au 1^{er} janvier 2016 et quelque que soit l'évolution de leur nombre en cours d'année.
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2016.

Monsieur le Maire précise à cette occasion, que le problème de surconsommation du papier photocopieur à l'école de la Sigourre a été solutionné. Depuis que l'accès au papier est limité (local fermé à clé), il n'y a plus de consommation excessive.

5c – Découverte du collège : prise en charge de transport scolaire

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal rapporteur, informe l'Assemblée que le 18 mars prochain aura lieu une journée découverte du collège Louisa Paulin de Réalmont, destinée aux élèves de CM2.

Monsieur Christian BAÏSSE propose la prise en charge par la Collectivité des frais de transport des élèves des écoles publiques de la Sigourre et des Fournials.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide la prise en charge des frais de transport des élèves des écoles de la Sigourre et des Fournials vers le collège Louisa Paulin de Réalmont, pour la journée découverte du 18 mars 2016, soit 110 € T.T.C., conformément au devis du transporteur.

Monsieur Christian BAÏSSE précise que la journée débutera à 8 h 50 au collège pour se terminer à 16 h 55.

6 – Ralentisseur des Fournials : participation et convention avec la Commune de Montfa

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la délibération en date du 9 février 2016, par laquelle le Conseil municipal de Montfa a décidé de la création d'un ralentisseur, en collaboration avec la Commune de Montredon-Labessonnié.

En effet, cet équipement qui sera situé au niveau de l'école intercommunale, a pour but la mise en sécurité de la traverse de l'agglomération des Fournials (RD 4), située pour partie sur la commune de Montfa et pour partie sur la commune de Montredon-Labessonnié.

Le Conseil municipal de Montfa a retenu l'entreprise Eiffage pour la construction du ralentisseur pour un montant H.T. de 5.247,65 €. Une subvention de 30 % du montant H.T. du Conseil départemental étant attendue, les communes de Montfa et Montredon-Labessonnié se partageraient le solde à parts égales, soit :

Montant de l'équipement :	5.247,65 € H.T.	
Subvention Conseil départemental 30 %		1.574,29 €
Commune Montfa		1.836,68 €
Commune Montredon-Labessonnié		<u>1.836,68 €</u>
TOTAL		5.247,65 €

Monsieur Jean MARTINEZ, Conseiller municipal, précise que le ralentisseur est composé d'un plateau surélevé de 10 mètres de long, avec des grilles d'évacuation pour les eaux pluviales. Des panneaux de signalisation d'approche et de positionnement du ralentisseur seront installés ainsi que des bandes rugueuses.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, approuve le plan de financement des travaux de mise en sécurité de la traverse des Fournials et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec la commune de Montfa.

7 – Cimetière de Saint-Martin de Calmès : mise en œuvre de la procédure de reprise de concessions

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il n'y a plus de concession disponible dans le cimetière communal de Saint-Martin de Calmès.

Il propose donc de mettre en œuvre la procédure de reprise des concessions en état évident d'abandon, dans le strict respect du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles R. 2223-12 à R. 2223-23.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- retient la proposition de Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure de reprise de concessions au cimetière communal de Saint-Martin de Calmès,
- désigne Monsieur Christian TESSEYRE, Adjoint au Maire, pour cette mise en œuvre.

Monsieur Christian TESSEYRE précise que la procédure n'est pas la même selon que les tombes sont en terrain commun ou en concession. Il semblerait qu'une dizaine de tombes soient concernées. Ce relevage de tombes ne pourra se faire que s'il n'est pas possible d'agrandir le cimetière, agrandissement soumis à une modification du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire en profite pour remercier l'association L'assemblade pour tout le travail qu'elle a effectué sur le parking du cimetière, le matériel ayant été fourni par la Mairie.

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ fait remarquer que le trou laissé par l'enlèvement de la boîte postale n'a toujours pas été colmaté alors même que la demande en a été faite.

Ce qui amène Monsieur le Maire à informer l'Assemblée que l'immeuble de La Poste va être mis en vente pour un montant de 50.000 €. Il sera nécessaire d'avoir une réflexion pour pouvoir se positionner dans l'avenir.

8 – Questions diverses

a – Subvention exceptionnelle à l'Association Multi Sports Montredonnaise

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire en charge du secteur associatif sportif, fait part à l'Assemblée de la demande de subvention exceptionnelle qu'elle a reçu de l'Association Multi Sports Montredonnaise (A.M.M.).

En effet, une des adhérentes de cette association s'est qualifiée pour le championnat de France de cross qui aura lieu au Mans le 6 mars prochain et pour le championnat de France des 10 km qui aura lieu à Nantes au mois de juin. Cette subvention permettrait d'aider à la prise en charge des frais inhérents à ces deux déplacements lointains (location véhicule, carburant, frais d'autoroute, hôtel et repas).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, en soutien aux excellents résultats obtenus par l'association demanderesse, décide d'allouer à l'Association Multi Sports Montredonnaise, une subvention exceptionnelle de 700,00 € (sept cents euros).

Madame Marie-Claude ROBERT, Conseillère municipale, souligne l'excellence des résultats obtenus par cette jeune association très dynamique qui fonctionne avec peu de moyens. Elle informe aussi le Conseil municipal que l'A.M.M. organisera, le 9 octobre prochain, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, la première édition des Foulées montredonnaises. Il pourrait s'agir d'une course de 12 kilomètres, d'un parcours pour enfants et d'une randonnée pédestre accessible à tous. L'inscription sera payante pour permettre à l'A.M.M. de récolter des fonds. Monsieur le Maire souligne le dynamisme et la volonté du président de l'A.M.M.

b – Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Madame Claude HUET, Conseillère municipale, fait le point sur les activités du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc :

- . 3^{ème} étape de la Charte : les objectifs ont été posés mais il n'y a pas encore de retour ;*
- . organisation de conférences : communes et associations ont jusqu'au 15 mars pour se positionner ;*
- . journée « initiation murs en pierres sèches » avec une participation de 5 € ;*
- . journée « découverte de la faune » ;*
- . possibilité d'emprunter gratuitement des expos thématiques (transport à la charge de la Commune) ;*

Monsieur le Maire se demande à quoi servent ou ont servi les 500.000 € dont le PNRHL a été destinataire pour l'amélioration des territoires. Madame Marie-Claude ROBERT répond que beaucoup de choses ont été faites, avec des retombées pour certaines communes. Elle précise qu'elle ne maîtrise pas et ne connaît pas les critères d'attribution. Monsieur le Maire insiste en soulignant que la cotisation au Parc est d'environ 4.000 € et qu'il n'y a pas ou peu de retombées pour Montredon. Madame Marie-Claude ROBERT reconnaît que l'accès aux aides du Parc est assez difficile et contraignant.

c – Travaux de Malepique

Monsieur Jean-François COMBELLES, Adjoint au Maire, fait le point sur les travaux de mises aux normes de la production d'eau potable sur le site de Malepique. Le terrassement vient de se terminer et les travaux de construction du bâtiment devraient débuter dans une quinzaine de jours.

d – Communauté de Communes Centre Tarn

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de la Communauté de Communes Centre Tarn, il a participé à deux réunions sur la mutualisation du matériel, en particulier de l'épareuse. En effet, dans peu de temps et du fait du départ à la retraite de l'employé intervenant habituellement sur ce type de matériel, Montredon-Labessonnié va se retrouver avec une épareuse sans conducteur, alors qu'une autre commune de la C.C. Centre Tarn emploie du personnel qualifié mais n'a pas le matériel. Malgré le vote du schéma de mutualisation, Monsieur le Maire constate une faible volonté des délégués des autres communes pour le mettre en pratique.

Il aimerait pouvoir fonctionner avec les communes qui ont la même problématique que celle de Montredon et se propose de relancer l'affaire.

D'autre part, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors du bureau financier qui a suivi une des réunions sur la mutualisation, la Communauté de Communes Centre Tarn a proposé la prise en charge du contingent incendie de Montredon, d'environ 36.000 € par an, ce qui lui permettrait d'élever son coefficient d'intégration fiscale et par là-même les aides de l'État, tout en intégrant les frais de cette prise en charge dans le montant des charges transférées.

Monsieur le Trésorier municipal souhaite que Montredon-Labessonnié délibère rapidement mais Monsieur le Maire désire prendre le temps de la réflexion, d'autant que la Commune bénéficie actuellement d'une remise parce qu'elle met du personnel à disposition du Centre de Secours, remise dont ne bénéficierait pas la C.C. Centre Tarn ce qui fait que le montant récupéré dans les charges transférées serait plus élevé que la cotisation actuelle de la Commune. En conséquence, aucun intérêt pour Montredon.

e – Forum des associations – Foire aux chevaux

Le Forum des associations aura lieu le 10 septembre, à la fois pour Montredon-Labessonnié et pour la Communauté de Communes. Centre Tarn qui bénéficie d'une subvention de 1.700 € pour l'édition 2016. Chaque collectivité organisera de son côté et la C.C. Centre Tarn prendra en charge tous les frais de communication y compris ceux de Montredon (affiches, flyers, courriers, ...).

Madame Marie-Claude ROBERT informe le Conseil municipal que, comme l'an passé, la Foire aux chevaux aura lieu le même jour que le Forum des associations, dans la matinée.

f – Camion nacelle

Monsieur Christian TESSEYRE, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée les frais importants occasionnés par la location du camion nacelle pour la pose et la dépose des illuminations de Noël et les remplacements des ampoules défectueuses de l'éclairage public. Il demande si la C.C. Centre Tarn prévoit un investissement afin de s'équiper d'un tel matériel.

*Monsieur le Maire répond que le budget pour un chapiteau supplémentaire et l'agrandissement de l'estrade a été prévu mais pas pour un camion nacelle.
D'autre part, il faudrait voir s'il existe un matériel adaptable sur le tracteur épareuse.*

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 50.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 février 2016

NOM Prénom	Signature
CHAMAYOU Jean-Paul	
TESSEYRE Christian	
MAURIE Françoise	
PATTE de DUFOURCQ Dominique	
BERNOU Virginie	
COMBELLES Jean-François	
ROBERT Marie-Claude	
MARTINEZ Jean	
ASSÉMAT Gilberte	
BAÏSSE Christian	
SALVAYRE Maddy	Absente
ROUMÉGOUS Bénédicte (représentée par M. MARTINEZ)	
COMBES Didier	
HUET Claude	
BRU Jean-Marie	
ALIBERT Sophie (représentée par Mme MAURIE)	
ROUQUIÉ Christian	
RÉGY Marie-Laure (représentée par M. COMBES)	
AUGÉ Bernard	Absent